



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

20 octobre 2017

Réunion du 20 octobre 2017

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Lucien BARGE
- Monsieur Noël BULLIAT
- Monsieur Raymond DURAND
- Monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Pascal GUERIN
- Monsieur Rolland JACQUET
- Monsieur Yves JEANDIN
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Jérôme MOROGE
- Madame Catherine PANASSIER
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Arthur ROCHE
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur André VAGANAY

Pouvoirs :

- Monsieur Michel FORISSIER, donne pouvoir à monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Alexandre VINCENDET, donne pouvoir à monsieur Jérôme MOROGE

Sans voix délibérative :

- Madame Martine DAVID, suppléante de monsieur Stéphane GOMEZ

Membres de droit :

- Monsieur Etienne STOSKOPF, préfet délégué pour la défense et la sécurité
- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Colonel Jean-Gabriel DAMIZET, représenté par le colonel Pierre MARIA

Membres de droit avec voix consultative :

- Cdt Christophe CHAMAGNE
- Sgt/chef Franck CHENAL
- Adj Franck FOURNEL
- Lt Jean-Paul FRANCOIS
- Cne Gilles VERICHON

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 20 octobre 2017

Ordre du jour

	Page
❖ Élection d'un vice-président du conseil d'administration représentant les communes du département du Rhône (article L.1424-74 du CGCT)	11
❖ Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS.	13

RAPPORTS :

R/17-10/01	Conventions pluriannuelles 2018-2020 C2017-032 et C2017-103 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L1424-76 du CGCT)	15
R/17-10/02	Convention de mutualisation C2017-034 entre le département du Rhône et le SDMIS pour la période 2018-2021	26
R/17-10/03	Orientations budgétaires pour l'exercice 2018	28
R/17-10/04	Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2018.	31
R/17-10/05	Optimisation du patrimoine du SDMIS et autorisation de programme 2018.....	32

R/17-10/06	Décision modificative n°2 pour l'exercice 2017	37
R/17-10/07	Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte-rendu annuel 2017	38
R/17-10/08	Clôture d'opérations, d'autorisations de programmes et de programmes.....	39
R/17-10/09	Marché mutualisé de fourniture VSAV Programme 2016 – Pénalités de retard	39

Conseil d'administration

Vendredi 20 octobre 2017

*(La séance est ouverte à 14 h 05 sous la présidence de
M.Jean-Yves SECHERESSE.)*

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous.

Je dois vous confier que le préfet délégué sera légèrement en retard pour des raisons inhérentes à sa fonction. Je vous propose donc de commencer. Il nous rejoindra dès que possible.

Vous avez reçu l'ordre du jour de ce Conseil d'administration qui est important, mais qui sera court. Je remercie en particulier nos collègues qui siègent au SYTRAL et qui nous ont rejoints pour débiter cette séance. Ils devront nous quitter après, merci à vous tous. C'est pour cela que nous allons peut-être commencer rapidement ce conseil d'administration.

Je voudrais tout d'abord que l'on puisse débiter notre réunion en rendant un hommage à Michel MERCIER qui assiste cet après-midi à son dernier conseil d'administration au SDNIS. Je pense qu'il était important que collectivement, car c'est un souhait partagé par le contrôleur général, Serge DELAIGUE et moi-même, abordé aussi lors du dernier du bureau du conseil d'administration, de vous dire quelques mots pour vous remercier. Cela permettait aussi de voir quelle était l'histoire de ce service qui a été parfois un peu agitée et qui est maintenant, je crois, très stabilisé.

Ces quelques mots pour ce dernier conseil d'administration.

Vous rendre hommage aujourd'hui, c'est saluer bien entendu le rôle fondamental que vous avez joué depuis tant d'années pour la solidification et la construction de notre établissement, mais aussi pour lui assurer une pérennité passant par des évolutions ancrées dans le monde moderne. C'est bien entendu quelque chose d'important pour nous.

Je voulais rappeler, sans choquer, que c'est la loi du 3 mai 1996 qui est à l'origine de la départementalisation des services d'incendie et de secours. Avant cette date, cher Michel MERCIER, vous étiez président de la Commission administrative du SDIS qui existait en tant que structure institutionnelle, mais qui devait composer avec une autonomie des centres d'incendie et de secours qui étaient gérés au niveau communal, voire intercommunal.

La loi du 3 mai 1996 a substitué à cette logique d'organisation communale et intercommunale une logique départementale. Souvent, l'on entend parler de « départementalisation ». Cette logique départementale impliquait que les corps de sapeurs-pompiers et leurs moyens soient désormais gérés par un établissement public, mission qui a été confiée au SDIS dans chaque département et l'histoire continue pour l'essentiel d'entre eux.

Un délai de cinq ans avait été imparti pour appliquer cette réforme extrêmement importante, mais dans le Rhône, vous aviez décidé qu'elle serait mise en œuvre beaucoup plus rapidement. En vérité, elle a été mise en place en une seule fois. De là a commencé une nouvelle séquence importante pour l'histoire des sapeurs-pompiers dans l'agglomération et dans le département. Ce nouveau moyen, ce SDIS, a été mis en place le premier janvier 1999, si mes indications sont justes.

Chose que certains ne connaissent peut-être pas, c'est M. Raymond BARRE, alors député-maire de Lyon et président de la Communauté urbaine de Lyon, qui avait été élu premier président du SDIS du Rhône le 12 janvier 1998.

Vous étiez, cher Michel MERCIER, son premier vice-président. Monsieur Raymond BARRE à cette époque et dans le contexte on va dire difficile de la réforme et de la départementalisation suivait beaucoup d'objectifs et en particulier deux.

Le premier : l'intégration de tous les corps de sapeurs-pompiers du Département au sein du SDIS du Rhône, puisque telle était la loi. Et le deuxième : le décroisement du financement — et cela fera plaisir à nos amis qui partent au SYTRAL — entre le Département et la Communauté urbaine de Lyon pour les sapeurs-pompiers et le SYTRAL. Lorsque ces deux objectifs ont été atteints, M. Raymond BARRE a démissionné en avril 1999.

Sénateur, président du Conseil général du Rhône, maire de Thizy, vous êtes alors devenu, cher Michel, président du SDIS, fonction que vous occuperez pendant 16 ans avec l'engagement, les convictions et la vraie vision stratégique que chacun reconnaît. Vous avez exercé cette fonction jusqu'en mars 2015. À cette date, à la suite de la loi MAPTAM dont vous êtes un peu le « papa » – avec un certain Gérard COLLOMB, c'est M. Christophe GUILLOTEAU, président du Conseil départemental du Rhône qui a présidé le SDIS pour quelques semaines.

Lorsque j'ai été élu en juin 2015 et vous-même élu vice-président représentant les communes du département du Rhône, car il y a trois collèges au sein de notre conseil d'administration, j'ai clairement souhaité inscrire mon action en tant que président du Conseil d'administration dans la continuité des orientations que vous aviez définies et mises en œuvre depuis ces 16 années. 16 années qui resteront marquées par votre empreinte forte.

Au moment où vous succédez à M. Raymond BARRE à la présidence du SDIS, dans un contexte extrêmement complexe et difficile, vous affichez la volonté de réunir les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les officiers dans un corps unique. Vous réussissez, à travers la structure et les hommes, à faire naître et à faire vivre l'identité d'un véritable corps départemental, celui que nous connaissons aujourd'hui.

Sous votre présidence, le patrimoine immobilier du SDIS, et notamment ses grandes casernes, a fait l'objet d'une vaste réhabilitation, via

le fameux bail emphytéotique administratif, dont vous êtes également le « papa », cela fait deux ! *(Rires.)*

C'est également l'époque où le site de Saint-Priest a vu le jour, réunissant une caserne porteuse de la spécialité NRBC-E, le service de santé et de secours médical, la plate-forme logistique mutualisée et l'école départementale devenue métropolitaine des sapeurs-pompiers. Ce site est devenu aujourd'hui une véritable référence nationale. Où que nous allions, n'est-ce pas M. le contrôleur général, on nous parle de Saint-Priest et de cette école.

Sous votre impulsion également, la politique conduite en faveur des jeunes a connu des résultats remarquables permettant aujourd'hui au SDMIS de s'appuyer sur le plus grand effectif de jeunes sapeurs-pompiers de France. Ils sont aujourd'hui, je peux vous le confier avec précision, 1 116 jeunes sapeurs-pompiers. Autant vous dire que c'est une grande réussite dont vous avez été à l'origine.

Vous avez également œuvré pour qu'au moment de la naissance de la Métropole de Lyon, comme je l'indiquais tout à l'heure, le SDIS devienne le SDMIS, notre outil partagé ; pour que soit préservée l'unicité de l'établissement public d'incendie et de secours qui exerce — on le répète sans cesse ici, mais je pense que l'idée est en train de cheminer puisqu'elle est répétée, y compris au niveau d'instances ministérielles maintenant — son activité sur deux territoires qui sont à la fois celui de la Métropole de Lyon et celui du département du Rhône.

Ce sont là des évolutions majeures pour notre établissement.

Vous les avez portées en tant que président et avez réussi à dégager un consensus politique fort sur ces grands dossiers, comme sur la gestion de l'établissement. La plupart du temps, on a vu les délibérations votées à l'unanimité, ce qui est bien entendu un signe.

Nous vous sommes également très reconnaissants d'avoir accepté, en 2015, de poursuivre votre action en qualité de vice-président au Bureau du Conseil d'administration.

Au nom du Conseil d'administration et bien entendu en mon nom personnel, je tiens à vous adresser aujourd'hui de très sincères remerciements pour avoir permis au SDMIS d'atteindre le niveau de performance qui est le sien aujourd'hui. Il vous doit, nous vous devons, beaucoup. Merci Michel MERCIER.

(Applaudissements.)

Avant de vous donner la parole, je ne suis pas certain de vous offrir un objet qui vous sera utile au quotidien, mais c'est quelque chose qui vous ira droit au cœur. Celui qui est devenu Contrôleur général va vous offrir un casque de sapeur-pompier, qui vous permettra de conserver un souvenir de cet univers dans lequel vous avez oeuvré.

Monsieur MERCIER.- C'est probablement ce qui est le plus utile à un homme politique par les temps qui courent ! Avoir une protection importante ne peut qu'être d'une grande utilité surtout pour moi !

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Si vous souhaitez dire un mot.

Monsieur MERCIER.- Peut-être quelques mots, mais je vous avais promis que tout serait terminé rapidement parce que ce genre de cérémonie ressemble un peu à une chronique nécrologique anticipée. Il faut attendre le plus longtemps possible pour qu'elle devienne réelle !

Je voudrais vous remercier d'avoir pensé à faire cette petite manifestation et vous remercier aussi tous, ceux qui sont ici et ceux qui ne sont plus là et qui ont travaillé avec moi. En fait, cela fait près de 30 ans que je présidais, je n'ai pas regardé la date, mais je crois que c'était en 1978 ou 1979 que j'ai commencé à présider la commission. Tout cela pour vous montrer que c'était loin et que l'on doit être modeste parce qu'avec le colonel,

nous n'arrivons pas à retrouver la trace. Cela veut dire que les choses passent et que c'est ainsi que va la vie.

Ce fut une tâche passionnante que de s'occuper du SDIS et de le créer. Il y a des choses faciles, comme ce qui concerne le matériel. Il suffit de trouver l'argent et après, pour le dépenser, il y avait le colonel, cela suffisait largement. (*Rires.*) Quand je présidais l'ancienne institution, nous gérons la subvention du département pour les centres de secours communaux qui attribuaient des camions en fonction d'un programme préétabli. Nous payions quelques officiers supérieurs du corps, trois ou quatre, et surtout, ce qui était important, je présidais le conseil de discipline pour les sapeurs-pompiers professionnels. Je n'ai jamais compris pourquoi. Je le présidais, c'était parfois assez drôle, parfois un peu rude, mais cela m'a permis de connaître beaucoup de sapeurs-pompiers avant le nouveau SDIS.

Ce qui était le plus marquant dans le SDIS, une fois qu'il a été créé par la loi, c'est que de trois corps et il fallait en faire un. Il y avait le corps des sapeurs-pompiers professionnels, bien établi, qui fonctionnait bien, de très bons professionnels comme maintenant. Ils avaient leur système à eux et vivaient leur vie de sapeurs-pompiers. Il y avait à côté les sapeurs-pompiers volontaires qui vivaient leur vie de sapeurs-pompiers volontaires. Et à côté de tout cela, il y avait le troisième corps, les officiers et ce petit monde s'ignorait assez largement en fin de compte. Le but était de faire un seul corps. Il y a eu des choses simples et d'autres moins. On a commencé par remettre des officiers dans les casernes, vous vous rappelez, colonel ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Bien sûr.

Monsieur MERCIER.- Il n'y avait plus de colonel dans les casernes à cette époque. Nous en avons remis.

Après, il faut faire un peu l'amalgame, comme on l'avait appelé autrefois dans notre histoire. Il fallait que les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires travaillent ensemble, se

forment ensemble et quelle que soit leur origine, soient de bons sapeurs-pompiers. Qu'ils soient sapeurs-pompiers professionnels ou sapeurs-pompiers volontaires, ils doivent être de bons professionnels. C'est pour cela que l'on a fait un effort sans pareil sur la formation.

Je veux remercier tous les sapeurs-pompiers professionnels, mais plus encore les sapeurs-pompiers volontaires qui ont accepté de faire cet effort de formation ; il est énorme. C'était la condition même pour que l'on arrive à faire un corps uni. Je l'ai dit au préfet : c'est très bien, mais il faut une égalité de traitement de tous les citoyens vis-à-vis du danger et du secours. C'est là que l'on a obtenu l'hélicoptère qui vous a permis d'intervenir dans des délais presque équivalents sur tout le territoire départemental et ce qui nous a permis de sauver de nombreuses vies humaines.

Il y a eu des moments où c'était plus tendu que d'autres. Nous avons vécu quelques grèves intéressantes, mais cela restait quand même, dans tous les cas, humain. Et, quelles que soient les positions que chacun prenait, nous arrivions à faire avancer les choses. On a beaucoup négocié, beaucoup discuté et l'on a pu faire avancer le corps. Il y a eu des hauts et des bas c'est évident. On a dû revenir sur des choses très importantes : il y avait une délibération, ancienne très drôle qui garantissait l'âge moyen du corps des sapeurs-pompiers ! En effet, un sapeur-pompier professionnel quoi que l'on fasse, ça prend un an chaque année. C'était une vérité qui n'était pas apparue clairement jusqu'à cette époque-là. Et comme la délibération garantissait l'âge de l'année précédente, il n'y avait qu'une chose, c'était d'embaucher les plus jeunes. On aurait fini avec une armée complète ! Nous avons pu négocier tout cela. Cela s'est fait, très bien.

Nous sommes arrivés à trouver des systèmes pragmatiques, ouverts et je veux dire un grand merci à tous les sapeurs-pompiers : aux sapeurs-pompiers volontaires qui ont toujours compris l'intérêt d'avoir un seul corps, qui ont toujours été là lorsqu'il le fallait ; aux sapeurs-pompiers professionnels qui ont défendu leur situation, ce qui est normal, d'ailleurs je

ne leur reproche pas, mais avec lesquels, nous avons pu avoir un vrai dialogue, travailler et avancer.

Très souvent il y a eu des réformes parce que le gouvernement finit toujours par céder. Mais, la plupart du temps, cela ne nous a pas concernés parce qu'on avait su localement, dans nos négociations, prendre les bonnes mesures et le bon niveau de la mesure.

Vraiment, toutes ces années-là, les seize dernières avec la quinzaine d'années auparavant, ont été pour moi passionnantes. J'ai parfois passé près de la moitié de mon temps au SDIS. Il y avait des choses qui étaient inimaginables ; le colonel écrira cela un jour parce que je ne veux pas écrire. Nous avons eu des moments très durs, très tendus qui ont laissé place à l'apaisement. Il y a forcément encore des problèmes, mais c'est un SDIS apaisé et il faut continuer.

Un niveau de secours inégalé en France, je peux le dire maintenant que je m'en vais. C'est, de loin, le premier corps de France que nous avons. Ce n'est pas grâce à nous, mais grâce à vous, mesdames et messieurs. Le travail que vous avez fait, que vous continuez à faire, il est sensationnel. On ne trouve nulle part ailleurs un tel niveau de secours, un tel niveau d'équipements et des hommes et des femmes aussi bien formés pour répondre à la demande légitime de nos concitoyens.

Nous avons fait des casernes ; nous avons inauguré récemment la caserne Confluence. On n'avait pas construit de caserne dans Lyon depuis 40 ans ! Quand on regardait Lyon, on voyait bien que l'on ne pouvait pas circuler et que si on ne peut pas aller là où il y a le danger, ce n'est pas la peine d'avoir des sapeurs-pompiers. Il fallait donc en mettre à Confluence au moment où la ville se reconstruisait ; personne ne voulait et maintenant tout le monde est content.

Merci donc pour tout ce temps passé ensemble, pour l'enthousiasme que vous m'avez communiqué, pour l'engagement qui a été le vôtre.

Je veux remercier tous les membres successifs des Conseils d'administration. C'est vrai que nous avons pratiquement toujours voté à l'unanimité, quel que soit l'engagement politique que pouvaient avoir les membres par ailleurs. C'était bien normal qu'il y ait des engagements politiques différents.

Je veux remercier les sapeurs-pompiers, les officiers et je veux remercier le colonel, le général maintenant ! Dans nos combats, le plus difficile a été d'obtenir ce titre de contrôleur général, pas pour lui, mais pour les sapeurs-pompiers.

Cela a été vraiment une chance pour moi d'avoir, presque dès le début, le colonel DELAIGUE. J'ai commencé un peu avec son prédécesseur qui, très vite et de façon très élégante, a compris qu'il fallait qu'il laisse la place au colonel DELAIGUE, ce qu'il a fait. Ensemble, nous avons pu ensemble construire le corps de sapeurs-pompiers et je crois que les élus ont toujours été là derrière pour le soutenir et faire en sorte que cela fonctionne bien.

Merci à toutes et à tous ; merci pour tout ce qui a été fait. J'ai envie de dire que tout ce qui a été fait présente un intérêt réduit parce que c'est hier. Ce qui compte, c'est demain.

Très naturellement, je vous souhaite à toutes et à tous de continuer à travailler dans le même esprit d'union, d'efficacité et de pragmatisme pour avoir toujours dans le Rhône et dans notre métropole le plus haut service possible pour nos concitoyens.

Merci et bonne continuation.

(Applaudissements.)

(Départ de M. Michel MERCIER.)

❖ *Élection d'un vice-président du conseil d'administration représentant les communes du département du Rhône (article L.1424-74 du CGCT)*

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Michel MERCIER nous quittant, il s'agit de le remplacer. C'est donc le rôle de notre conseil d'administration d'aujourd'hui. Nous avons son suppléant, notre ami Raymond DURAND, qui devient par conséquent membre titulaire. Bienvenue parmi nous.

Il s'agit également d'élire un nouveau vice-président représentant les communes du Département du Rhône. Pour ce faire, nous devons tout d'abord constituer un bureau de vote. Outre moi-même, je propose la désignation d'un assesseur, que je suggère être le plus jeune de notre assemblée, M. Renaud PFEFFER, ici présent ainsi que d'un secrétaire, Mme Laurence CHENKIER, qui fera cela avec plaisir et efficacité. Ils veilleront au bon déroulement du vote et je les en remercie.

Je précise que conformément aux dispositions de l'article L1424-74 du CGCT, seuls peuvent être candidats les maires membres titulaires du Conseil d'administration représentant les communes du département ou, à défaut, les membres titulaires du Conseil d'administration représentant les communes du Département du Rhône. Ainsi peuvent être candidats messieurs Raymond DURAND et Damien COMBET. Je pose la question fatidique : qui est candidat ?

Monsieur DURAND.- Je suis candidat.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Monsieur Damien COMBET est absent.

Monsieur GUERIN.- Je suis son suppléant et M. COMBET ne m'a pas fait part de sa candidature.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je propose que l'élection de ce vice-président représentant les communes du Département du Rhône s'effectue au scrutin public à main levée.

Qui est contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci pour l'unanimité.

Le seul candidat est M. Raymond DURAND et nous allons procéder au vote tout de suite. Qui est habilité à voter ?

Madame CHENKIER.- Les membres titulaires, les membres suppléants représentant leurs titulaires absents ainsi que les membres titulaires ou les membres suppléants représentant leurs titulaires absents munis d'une procuration.

Le nombre de votants est de 19. Je vais les citer pour que ce soit clair : M. SECHERESSE, M. GOMEZ, Mme LAURENT, M. ROCHE, M. BARGE, Mme PANASSIER, M. VAGANAY, M. GASCON, M. MOROGE qui a le pouvoir de M. VINCENDET, M. JACQUET, M. JEANDIN, M. PFEFFER qui a le pouvoir de M. FORISSIER, Mme GOY, M. DURAND, M. GUERIN, M. DIDIER et M. BULLIAT.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote.

Quels sont ceux qui sont partisans pour que Raymond DURAND puisse être membre de notre prochain Bureau à la suite du départ de Michel MERCIER ? 18 (dix-huit) voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Une personne, Raymond DURAND.

Je pense pouvoir vous dire que Raymond DURAND est élu, je l'en félicite et le remercie de rejoindre le Bureau.

(Applaudissements.)

◆ *Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS.*

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Continuons dans nos pérégrinations à la suite du départ de Michel MERCIER. Nous devons désigner des membres du Conseil d'administration qui siégeront au sein des comités et commissions du SDMIS. Outre ses fonctions de vice-président du

conseil d'administration, M. Michel MERCIER était membre titulaire du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires. Il convient de pourvoir à son remplacement au sein de ce comité ; je vous propose de désigner M. Raymond DURAND.

Tout le monde est-il d'accord ? *(Oui)*

De plus, M. Michel MERCIER me représentait en tant que président du CCDSPV ; il m'appartient donc de désigner un nouveau président. À cet égard, M. Renault PFEFFER, premier vice-président du Conseil d'administration du SDMIS et membre titulaire du CCDSPV, m'a fait part de son souhait de prendre la suite de M. Michel MERCIER en tant que président de ce comité. Je vous propose d'aller dans ce sens et je remercie et félicite Renaud PFEFFER.

Je vous propose ainsi de désigner M. Renaud PFEFFER comme président du CCDSPV et M. Raymond DURAND comme son suppléant.

Par ailleurs, je propose de confier à M. Raymond DURAND la présidence de la commission d'appel d'offres du SDMIS, fonction exercée jusqu'à présent par M. Renaud PFEFFER, ce dernier devenant suppléant.

Tout le monde est d'accord ? *(Oui.)*

Je vous en remercie. Nous allons pouvoir entrer dans le cœur de notre conseil d'administration, à savoir examiner les dossiers, soit neuf rapports.

R/17-10/01 Conventions pluriannuelles 2018-2020 C2107-032 et C2017-103 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L1424-76 du CGCT)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- C'est le Contrôleur général qui va présenter ce rapport, mais à titre personnel, je voudrais remercier à la fois le président du Conseil départemental, le président de la Métropole et aussi, parce qu'il a un rôle extrêmement important, remercier Renaud PFEFFER. Je pense que les choses se sont bien passées.

Si vous votez cela, nous aurons une convention financière pour les trois ans qui viennent. C'est important sur le plan du fonctionnement, bien entendu, et vous le savez, nous aurons eu durant ce mandat deux conventions de trois ans. Je crois que c'est la meilleure façon d'opérer.

Monsieur le Contrôleur général, c'est à vous.

Contrôleur général DELAIGUE.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, bien évidemment ce rapport qui ne fait que deux pages est éminemment stratégique pour l'avenir du SDMIS puisqu'il s'agit de son financement principal pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Je rappelle tout d'abord que la loi prévoit explicitement une convention pluriannuelle avec les financeurs et particulièrement, dans le cadre du SDMIS, les deux financeurs principaux que sont la Métropole de Lyon et le Département du Rhône. Le troisième financeur — les communes du Département du Rhône— contrairement aux deux financeurs principaux n'est pas soumis à convention, ce qui serait un peu compliqué puisqu'il y a 221 communes concernées.

Bien évidemment, le SDMIS a fait des propositions, a beaucoup travaillé avec la Métropole de Lyon et le Département du Rhône pour faire le point sur ce dossier financier en permanence. Le SDMIS a fait

des propositions raisonnables liées aux enjeux qui sont les siens. D'ailleurs, le Département doit délibérer la semaine prochaine et a accepté que l'on délibère une semaine avant ; la Métropole avait elle-même délibéré au mois de septembre sur cette convention financière.

Je rappelle que, bien évidemment, cette convention financière s'inscrit presque directement dans l'application du schéma d'analyse et de couverture des risques que nous avons voté à l'unanimité au Conseil d'administration du mois de juin ; que le Département a voté également et que la Métropole a voté au mois de septembre.

Ce schéma d'analyse et de couverture des risques répond à des enjeux liés à la fois aux risques courants, c'est-à-dire ceux quotidiens (300 opérations de secours chaque jour), aux risques complexes — nous avons vu que dans les 15 derniers mois, nous avons déclenché trois plans ORSEC sur des problèmes de matières dangereuses— et puis, bien évidemment, à la menace d'attentat.

Nous connaissons une évolution des populations de l'ordre aujourd'hui, en moyenne, sur l'ensemble du Département et de la Métropole, de plus de 1 %. C'est le rythme annuel de croissance de la population.

Nous avons un budget qui est à la fois complexe, mais très simple. Nous avons plus de 100 millions d'euros de dépenses de personnel ; notre budget de fonctionnement est très particulier puisque c'est la charge principale, car nous sommes un service public de service avec des personnes et c'est le point principal. La proposition qui a été faite est une augmentation des contributions de 1 % en 2018, de 1 % en 2019 et de 1 % en 2020. Ceci va nous permettre en fait d'avoir des dépenses de personnel maîtrisées à plus de 1,5 %, ce qui, par rapport aux autres collectivités, est l'un des meilleurs scores.

Sur les autres dépenses de fonctionnement, en termes budgétaires, nous sommes dans un maintien d'un dispositif à 0 %. Pour les enjeux prioritaires comme notamment le numérique, c'est effectivement dans

les meilleures réalisations du budget —dans les taux de réalisation— que l'on va aller chercher des marges pour pouvoir financer le dispositif.

Bien évidemment, nous pouvons remercier la Métropole et le Département d'avoir accepté de ne pas modifier la répartition de 80/20 entre les collectivités qui avait été actée au moment de la création de la Métropole de Lyon et du « nouveau » département du Rhône. Je rappelle que pour 1 000 euros de recettes des collectivités territoriales, 800 proviennent de la Métropole de Lyon et 200 proviennent du département du Rhône et des communes du Département du Rhône. Pour ne pas rompre les équilibres, les communes seront amenées également à progresser de la même façon, ce qui représente au total une stagnation par habitant, voire un très léger recul puisque l'on a une augmentation de population légèrement supérieure à 1 %.

Voici la proposition qui a été faite par le SDMIS, par vous-mêmes, et qui a été retenue, acceptée, votée — ou votée la semaine prochaine pour le Département — par les collectivités. Ce qui représente des chiffres assez simples et importants : 142 748 268 euros de contribution des collectivités territoriales en 2018 répartis, comme je vous l'ai dit, à 80 % pour la Métropole et à 20 % pour le Département et les communes du Département. Pour l'année 2019, 144 175 752 euros, soit une augmentation de 1 % et en 2020, 145 617 510 euros également répartis suivant la même clef de répartition.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, c'est un rapport au final assez simple, même si vous l'imaginez, il y a derrière ce rapport un très grand travail qui a été fait par tous les acteurs.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci. Quels sont celles ou ceux qui veulent prendre la parole ?

Monsieur PFEFFER.- Monsieur le Président je vois dans cette délibération plusieurs signaux forts qui ont été envoyés.

Depuis la partition Métropole-Département, nous sommes arrivés, sous votre impulsion je pense, à maintenir l'unité du SDMIS, ce qui veut dire l'égalité parfaite de traitement des situations sur le Département et sur la Métropole. Je pense que cette convention en est l'un des symboles.

Je pense aussi que c'est un message très fort envoyé à l'intention à la fois des pouvoirs publics, mais aussi à l'intention des personnels du SDMIS, des sapeurs-pompiers volontaires, des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs.

C'est l'engagement total des deux collectivités, principaux financeurs, aux côtés de nos services d'incendie et de secours pour la protection des populations et la capacité de ces collectivités à relever les défis de l'avenir. La demande qui était faite par le SDMIS était en fin de compte une demande légitime. Elle était raisonnable. Elle était à contre-courant de tout ce qui se fait par ailleurs parce qu'en réalité, aujourd'hui, les collectivités ont plutôt tendance à diminuer leur participation à leurs satellites. Pour relever les défis de demain, la question des risques terroristes, la question des nouveaux risques liés aux nouvelles technologies, la question de la transformation numérique du SDMIS, la question de la formation, les collectivités devaient être à la hauteur et répondre aux demandes, légitimes encore une fois, qui avaient été formulées par le président.

Tout cela pour dire que ce qui est aussi très important, c'est qu'on offre une vision, certes à court terme, parce que ce n'est que trois ans, mais on permet à nos services d'imaginer l'avenir sur trois ans. Ce qui est pertinent car cela tombera en même temps que les prochaines échéances électorales. Nos successeurs auront à renégocier avec vous, mais c'est un signe vraiment extrêmement important que l'on envoie à l'égard des personnels, mais surtout à l'égard de la population que les collectivités sont à la hauteur des défis de demain.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur JACQUET.- Si je peux me permettre, je vais m'associer aux signaux forts que vient d'évoquer M. PFEFFER, parce que je les partage. Effectivement, les orientations financières qui sont prises donnent ces signes indicatifs importants du point de vue de la cohésion, de l'égalité de traitement, du message aux institutions publiques comme au personnel.

Cela étant, je mesure aussi bien entendu l'effort que cela représente dans le cadre financier contraint dans lesquelles les collectivités territoriales et les institutions se trouvent. Et pour prendre un exemple du point de vue de la Métropole, nous sommes amenés à prendre des dispositions de réduction de 6 % des subventions aux organismes et aux associations que nous soutenons et auxquels nous participons. Moins 6 % l'an, c'est lourd. Le fait que l'on ne le fasse pas pour le SDMIS est un signe ; c'est une reconnaissance de l'enjeu et de la prise en compte des conditions de sécurité sur lesquels le SDMIS est acteur. C'est donc pour cela que je m'en félicite et que je partage ce qui a été dit.

Cela étant, je considère que nous ne sommes pas quittes et que d'un point de vue de l'alerte aux institutions, aux élus, à ceux qui gouvernent, je trouve qu'il nous faut les alerter sur les critères que vous avez indiqués dans la présentation, M. le contrôleur général, et je vous en remercie.

Les risques nouveaux qui sont analysés dans le SACR et qui sont pris en compte, supposent des formations, supposent des investissements matériels et humains et la qualité du service à assurer dans un Département et une Métropole dont la population augmente, dont la population se densifie, ce qui complexifie les secours. Le président MERCIER évoquait la période où l'on ne pouvait pas circuler : il faut bien améliorer les choses pour que les véhicules du SDMIS puissent circuler, accéder aux endroits dangereux, etc. Ce que je veux dire par là, c'est que l'on est amené à augmenter de 1 % chaque année, j'ai indiqué tout

l'effort que cela représentait dans le cadre des budgets contraints des collectivités, mais je dis qu'il faut alerter sur la prise en compte de toutes les conditions pour continuer la qualité du service que le SDMIS assure et qu'elle ne se fera pas éternellement en maintenant à 1 % de plus, soit le niveau de l'inflation — même pas — les moyens humains, financiers et techniques d'investissements nécessaires.

Cela peut tenir pendant quelque temps, mais vu les enjeux qui sont posés par les risques encourus, je trouve qu'il ne faut pas que l'on joue trop longtemps. Personnellement, je souligne les efforts faits ; je m'en félicite, mais je ne suis pas content. Je ne partage pas les décisions nationales et gouvernementales qui imposent aux collectivités territoriales et locales des budgets contraints de ce type. D'autant plus que la dette dont on nous ressasse les oreilles, ce n'est pas nous qui la produisons, ni les collectivités, ni le SDMIS, mais l'État et les marchés financiers.

Je voulais que ce soit dit parce que ce n'est pas une question de pertes et profits et on s'en lave les mains. Nous sommes des élus responsables et des administrateurs responsables. Nous prenons en compte les enjeux du SACR, les enjeux du développement des populations, les enjeux des risques encourus et le rôle que l'on fait jouer à nos sapeurs-pompiers. Ils ont besoin de formation, de qualification, de personnel et de moyens techniques et ces budgets, pour l'instant, nous le permettent, mais ce n'est pas dit que demain, cela nous le permettra. Il faut donc alerter et faire bouger les lignes.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non.)*

Quelques mots à cet égard : il suffit de faire le tour de France, ce n'est pas du plus un % que l'on remarque, mais du moins deux, du moins, trois, du moins quatre, etc.

Monsieur JACQUET.- C'est ce que j'ai dit.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je me retrouve dans les propos de Renaud PFEFFER. Nous avons été vers une proposition raisonnable ; nous n'avons pas proposé plus 2%. En revanche, nous avons été assez fermes sur le reste. Plutôt que d'attirer notre attention sur les dangers de demain, j'aurais préféré que tu mises sur la qualité de notre fermeté.

Monsieur JACQUET.- C'est ce que j'ai dit, mais notre objectif est d'anticiper.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Deuxièmement, en l'occurrence, le 1 % permet de maintenir l'ensemble de nos effectifs comme nous l'avons toujours dit depuis le début du mandat.

Je pense que l'on a vu qu'en ce qui concerne les équipements, il n'y a pas eu le moindre problème puisque lorsque je suis arrivé, la question des grandes échelles s'était posée et l'on a fait des efforts particuliers en début de mandat pour faire le rattrapage qui convenait.

Ce qui va se passer pour cette deuxième séquence de trois ans, c'est que j'ai longtemps considéré que l'on a fait des efforts extrêmement importants, sur la question immobilière bien entendu. Comme l'a dit Renaud PFEFFER, on ne regarde pas où est la caserne, qu'elle soit dans le Département ou bien dans la Métropole, cela importe peu. Nous vous proposerons, au mois de décembre je pense, une dernière vague immobilière. Je parle comme si j'étais un promoteur immobilier ! Je n'ai même pas la référence, mais nous en avons discuté régulièrement en Bureau, il s'agit de casernes qui sont dans le Département et dans la Métropole, cela importe assez peu. Le problème, c'est qu'il faut répondre aux besoins.

Nous aurons dépensé 31 millions d'euros. Mes amis, qui sont peut-être les tiens, faisaient des bonds quand je leur donnais ces chiffres. Il n'empêche que nous tenons la barre : pour ces trois ans, nous allons beaucoup moins dépenser parce que nous avons tant fait avant.

Cela étant, je l'avais toujours dit et nous allons le faire : nous allons nous tourner plus vers les femmes et les hommes et leur formation.

Donc l'enjeu principal est de faire en sorte que les sapeurs-pompiers, qu'ils soient sapeurs-pompiers professionnels — je répète les propos de Michel MERCIER, dans lesquels je me retrouve— ou qu'ils soient sapeurs-pompiers volontaires, soient de mieux en mieux formés parce que la vie se révèle de plus en plus complexe. Ils auront à faire face demain à des situations de plus en plus difficiles, y compris les incendies de véhicules automobiles. Ce sera de plus en plus compliqué.

Nous allons faire les efforts qui conviennent. Nous allons commencer ; je pense que l'on vous présentera un dossier d'ici quelques mois. Nous allons commencer par le numérique qui a des enjeux en termes de formation de manière à ce que, justement, en investissant dans le numérique, nous puissions faire en sorte que l'ensemble des collaborateurs du SDMIS puisse se former devant son écran et que l'on dégage le temps nécessaire pour se former en situation, puisque c'est extrêmement important. Cela fait partie des choses que l'on avait promises et nous allons le tenir. Donc à la fois la formation, mais aussi le numérique.

Je pense que là, nous répondrons aux besoins des populations internes, c'est-à-dire des sapeurs-pompiers mieux formés, plus exigeants, et qui sont sur le territoire de manière très présente.

Nous avons fourni des cartes, vous vous en souvenez, pour la dernière séance de notre conseil d'administration. Des sapeurs-pompiers capables d'intervenir pratiquement partout sur notre territoire ; l'hélicoptère étant bien entendu quelque chose d'extrêmement précieux, chacun l'a compris.

Je pense que nous sommes arrivés à quelque chose. Je mesure cela à l'envie qu'ont la plupart de mes autres collègues présidents de SDIS. Je les ai vus à Paris l'autre jour puisque le président de la République a invité des délégations représentant tous les sapeurs-pompiers

ayant participé à la lutte contre les incendies de végétation cet été en Corse et dans le sud de la France et également aux opérations à Saint-Barthélemy et dans les Antilles. Il y a eu un discours un peu fondateur et j'ai remarqué, au hasard des rencontres, que les présidents des SDIS n'étaient pas du tout dans le confort qui est le nôtre. L'on dit : oui, 1 %, ce n'est pas terrible, mais personne d'autre, à part Nantes (Loire Atlantique) je crois, personne d'autre n'a une augmentation. Tout le reste est plutôt à la baisse ou en stagnation.

Chacun sait que le président de la République a dit dans de nombreux discours —ainsi que le ministre de l'Intérieur— que l'exemple, « métropolitain et rhodanien » de réponse à la suite de la création de la Métropole méritera d'être réfléchi à l'échelle d'autres métropoles ou d'autres départements. Il est évident que l'on va vers la mutualisation, car les matériels que nous allons acquérir petit à petit seront de plus en plus chers, de plus en plus exigeants en formation. Je ne vais pas refaire la démonstration.

Merci de ton soutien, merci infiniment à Renaud PFEFFER de nous avoir aidés dans cette aventure.

Merci à chacun d'entre vous et, de toute façon, je dirai vraiment merci une fois que vous aurez voté. *(Rires.)*

Monsieur JACQUET.- Merci pour ces précisions, cher Président.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- C'est-à-dire ?

Monsieur JACQUET.- Celles que vous avez apportées. Elles étaient connues.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- De même que l'on s'est évertué, avec celui qui était à l'époque colonel, à dire « ni plus ni moins, c'est déjà plus ». Vous vous souvenez, nous allons entrer dans l'histoire comme les deux individus ayant répété cela pendant six ans, mais nous tenons, là aussi, cette promesse. Puisque l'on connaît les départs en retraite relativement

tardivement, on ne peut pas planifier tout cela. Mais croyez-moi que lorsque l'on dit que nous avons, trois ans de suite, un rythme d'embauche de 27 sapeurs-pompiers, là aussi, les autres présidents des SDIS nous regardent avec stupéfaction ; ils se demandent si l'on n'a pas des puits de pétrole je ne sais trop où. Nous n'en avons pas... ! Mais notre volonté, Michel MERCIER le suggérait tout à l'heure avec le sourire, est de faire en sorte que des jeunes sapeurs-pompiers rentrent dans le métier, qu'on ait le temps de les former, etc. C'est aussi assurer la pérennité de notre maison lorsque nous ne serons plus là ni les uns ni les autres. Merci.

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

J'en conclus que vous votez à l'unanimité pour. Je vous remercie infiniment.

*** La délibération n°R/17-10/01 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je crois que le colonel, qui a commencé ces travaux et qui est devenu Contrôleur général, s'associe à mes remerciements.

Contrôleur général DELAIGUE.- Absolument !

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je voudrais aussi remercier l'ensemble des services du SDMIS, vous-même, Mme CHENKIER, parce que vous avez beaucoup travaillé. Comme pour le SACR, M. le Préfet, les colonels et officiers ont beaucoup travaillé, de même que nombre de sapeurs-pompiers tout comme les représentants des sapeurs-pompiers professionnels et les représentants des sapeurs-pompiers volontaires. Tout le monde a réfléchi à ce sujet ; je voudrais tous les remercier de ce travail et de cet accompagnement.

(Arrivée de M. le Préfet.)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Bienvenue au préfet ; nous avons annoncé votre retard compte tenu de vos impératifs. Michel MERCIER nous a quittés avant que vous n'arriviez.

Monsieur LE PRÉFET STOSKOPF.- J'ai eu l'occasion de lui dire hier également l'hommage et le salut amical que l'État pouvait lui faire, compte tenu de son apport dans la croissance du SDIS et sa transformation actuelle.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Nous étions un peu tristes, c'est normal, mais il a eu un beau casque ! *(Rires.)*

(Discussion générale.)

Monsieur LE PRÉFET STOSKOPF.- Je tiens à vous informer que le schéma d'analyse et de couverture des risques qui vous avait été soumis lors de la dernière séance du Conseil d'administration a été signé officiellement par M. le Préfet de région le 9 octobre dernier et qu'il est par conséquent entré en vigueur depuis cette date. C'est aussi le résultat d'un travail très important. Nous avons eu l'occasion, M. le Président, de remercier tous ses acteurs et cela fait partie de ces éléments de cohérence avec les décisions que vous venez de prendre, qui font que le SDMIS est aujourd'hui considéré au niveau national comme l'un des SDIS qui fait référence. Il y a un *continuum* entre l'analyse, entre les moyens mis en face et entre les décisions que vous pouvez prendre. On ne peut que s'en féliciter.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Nous avons réservé la primeur de l'annonce de cette information. Maintenant qu'il est signé par M. le Préfet, l'idée que nous avions était d'en faire une édition que nous enverrons à tous les maires du Département et de la Métropole pour qu'ils aient une vision globale. Non pas que ce sera leur livre de chevet, mais ils verront tout le travail qu'il y a à faire. Le SACR, c'est aussi beaucoup de travail pendant une période qui ira probablement au-delà du mandat. C'est important d'informer

tous nos bailleurs, pas seulement la Métropole et le Conseil départemental, mais aussi tous les maires. Nous leur enverrons probablement ce document et également à des associations ou des partenaires avec lesquels nous travaillons. Je pense à la Croix-Rouge, etc., de manière à ce qu'ils voient dans quelle direction nous nous dirigeons.

R/17-10/02 Convention de mutualisation C2017-034 entre le département du Rhône et le SDMIS pour la période 2018-2021

Contrôleur général DELAIGUE.- Je rappelle que cette convention existe depuis près de dix ans maintenant et que le Département a souhaité que l'on redonne un souffle nouveau à cette convention de mutualisation pour la période couvrant la deuxième partie du mandat.

Au cours de la première partie du mandat, la mutualisation a bien fonctionné entre le Département et le SDMIS. Je rappelle que le cœur de cette convention, au départ, est d'abord la maintenance : mutualiser des matériels du Département et du SDMIS sur les sites de Saint-Priest et Villefranche-sur-Saône puisque nous avons deux sites — et d'autres éléments annexes — mais c'est quand même cela le cœur du dispositif. Le Département, et c'est très bien pour nous, a fait lui-même un audit interne pour voir un peu et bien confirmer son dispositif de mutualisation. À la fin de cet audit, finalement, si je peux me permettre, M. le Président, on s'est aperçu que le travail avec le SDMIS, ce n'était pas mal. Je me permets de le dire ainsi, je vous laisserai le confirmer.

Nous avons simplement décidé d'écrire davantage ce que l'on fait et faire ce que l'on a écrit, ce qui effectivement est quelque chose d'assez légitime. Nous avons écrit des choses et parfois on ne faisait pas tout à fait cela. Maintenant, très clairement, la mutualisation est totalement confirmée et pour ces quatre années qui restent — 2018 à 2021 —, nous sommes dans cette mutualisation.

Nous allons arrêter l'aide sur les bâtiments parce que l'on va moins construire ; nous avons un peu réajusté les choses et nous avons redéfini le nombre de postes par rapport à la demande exacte qui était celle du Département. C'est donc un plein accord que nous vous proposons par cette convention de mutualisation. Je rappelle que pour le SDMIS, 23 postes sont pris en charge par le Département, soit directement avec les personnels qui sont affectés chez nous, soit par le remboursement intégral à l'euro près des dispositions engagées par le SDMIS. Bien évidemment, tout euro dépensé pour le Département par le SDMIS est remboursé intégralement par le Département. On s'aperçoit que cette mutualisation a tout simplement permis de maintenir un service public de maintenance des matériels du Département et du SDMIS de qualité.

Voici, M. le Président, l'objet de cette convention de mutualisation.

Monsieur PFEFFER.- Très rapidement, comme vous l'avez dit, nous avons voulu évaluer notre convention de mutualisation. Nous l'avons auditée et nous nous sommes rendus compte que non seulement cela fonctionnait mais que c'était très favorable au Département et au SDMIS. Nous nous sommes dit : on continue et on écrit la totalité de ce que l'on réalise.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Un SDIS voisin va d'ailleurs venir nous voir pour s'inspirer éventuellement de ce genre de choses et nous l'accueillerons bien volontiers.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce dossier de mutualisation ? (*Non.*) Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre vote unanime.

*** La délibération n°R/17-10/02 est adoptée à l'unanimité.**

R/17-10/03 Orientations budgétaires pour l'exercice 2018

Madame CHENKIER.- Il vous appartient de statuer sur les orientations du budget 2018, sachant que 2018 sera la première année — le Contrôleur général l'a rappelé — d'application des conventions relatives aux contributions financières pour 2018-2020.

Le budget 2018 s'inscrira dans le cadre de l'augmentation de 1 % du montant des contributions de la Métropole de Lyon, du département du Rhône et des communes, ce qui représentera 1,4 million de recettes supplémentaires. Le budget 2018 devrait atteindre les 186,9 millions d'euros avec près de 37,1 millions d'euros en section d'investissement et près de 149,9 millions d'euros en section fonctionnement.

Le montant des charges à caractère général, le 0.11, sera strictement identique à l'an passé. Le montant des dépenses de personnel, le 0.12, sera capé à 1,5 % d'augmentation, soit 1,5 million d'euros.

Pour autant, nos programmes d'investissement, tant en matière immobilière que d'équipements opérationnels seront poursuivis et renforcés pour permettre la mise en œuvre de nos projets structurants tels que ceux découlant du SACR ou le développement du SDMIS numérique. Étant précisé que toutes ces actions s'effectueront en optimisant des mutualisations de service, des prestations de service ou d'achat avec la Métropole ou le Département, tel que vu en rapport n° 2, mais aussi entre les SDIS de la zone de défense sud-est, que cela soit pour l'organisation du concours de caporal programmé en 2018 ou pour des achats groupés de matériel opérationnel.

Dans ces grands traits, les évolutions prévisionnelles de ressources sont les suivantes.

En fonctionnement, le montant des contributions des collectivités locales représentera 142,75 millions d'euros avec 80 % pour la

Métropole de Lyon (114,20 millions d'euros), 20 % pour le Département et les communes soit 28,55 millions d'euros.

Les autres recettes de fonctionnement correspondent à des remboursements, comme à l'accoutumée, de salaires, de frais liés aux ressources humaines, de concours pour deux millions d'euros, des interventions de prestations payantes pour 1,9 million d'euros et des recettes diverses.

En investissements, outre le FCTVA, attendu pour un montant d'un peu moins de 3,22 millions d'euros, les subventions des communes au titre de la construction de nouvelles casernes avoisineront les 130 000 euros. 2,4 millions d'euros sont escomptés au titre de cessions immobilières, dont l'ancienne école de Villeurbanne-Cusset.

Au vu de ces recettes et des dépenses d'investissement envisagées, 1,24 million d'euros d'autofinancement pourra être dégagé et l'emprunt d'équilibre de l'ordre de 17,7 millions d'euros sera inscrit, sachant que son montant exact ne sera connu qu'après reprise des résultats de l'exercice 2017.

Quant aux évolutions prévisionnelles de dépenses, en fonctionnement, les dépenses relatives aux ressources humaines qui, je le rappelle, représentent 70 % de nos dépenses de fonctionnement, passeront avec 1,5 % d'augmentation de 102,5 millions d'euros à près de 104 millions d'euros. Avec 73,13 millions d'euros pour les SPP ; 16,8 millions d'euros pour les PATS ; 11,3 millions d'euros pour les SPV et 2,6 millions d'euros environ pour les frais divers de ressources humaines.

Les autres dépenses de fonctionnement, comprenant les charges à caractère général du 0.11 qui seront stables, avec 27,57 millions d'euros et les frais financiers contenus en 2018 à 2,1 millions d'euros, permettront d'assumer les dépenses liées au projet numérique, sans peser sur notre budget. S'ajoutent à cela les 2,65 millions d'euros de dépenses diverses, subventions aux associations, redevances sur logiciels, etc.

En investissements, avec 37,1 millions d'euros, les dépenses d'investissements, hors frais financiers ou opérations d'ordre, s'élèveront à 26,8 millions d'euros : 10,5 pour les opérations immobilières ; 16,3 pour les acquisitions de matériel et les véhicules, étant souligné que près de 6,9 millions d'euros seront affectés au système d'information du SDMIS, dont le projet numérique est un développement.

Pour ce qui concerne le bail emphytéotique administratif, il représentera 5,7 millions d'euros et 2,1 millions d'euros sont également prévus pour le remboursement du capital de nos emprunts.

S'agissant précisément de la structure et de la gestion de la dette, la dette actuelle du SDMIS est composée de six prêts à taux fixes, avec un taux moyen de 2,72 % et une durée résiduelle moyenne de 13,65 ans. Ces prêts sont en classification GISSLER A1, c'est-à-dire qu'ils sont considérés simples et à risque faible.

Avec un capital restant dû rapportant l'encours de la dette, notre établissement a un peu plus de 28 millions d'euros, sa capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de sa dette est de moins de deux ans.

Au vu du montant des dépenses d'investissement de 2017 et du montant prévisible de celles de 2018, la souscription d'un nouvel emprunt s'avérera nécessaire pour leur financement.

Voici, M. le Président, les principales caractéristiques de notre budget qui vous sera présenté en décembre prochain.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des observations sur ce dossier ? *(Non.)* Le mot de stabilité pourrait un peu le résumer, d'une certaine façon. Il n'y a pas d'observations ou de questions ? *(Non.)* Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui votent contre ? *Personne.*

Ceux qui s'abstiennent ? *Personne.*

Il est voté à l'unanimité, je vous en remercie.

*** La délibération n°R/17-10/03 est adoptée à l'unanimité.**

R/17-10/04 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2018.

Madame CHENKIER.- La procédure d'appel à contribution est nécessaire ; elle est codifiée par l'article L1424-76 du CGCT. Il vous appartient, compte tenu de l'état d'avancement du projet de budget primitif pour l'exercice 2018 tel que je vous l'ai présenté dans ses grandes orientations, de vous prononcer sur les contributions qui seront sollicitées auprès de la métropole de Lyon, du département du Rhône et des 221 communes qui le composent.

Le montant des ressources et des charges prévisibles, cela a été dit précédemment, est estimé à 186 908 124 euros.

Le président SECHERESSE a proposé de limiter cette année l'évolution de l'ensemble des contributions à 1 %, conformément à la convention pluriannuelle précitée, d'un montant total qui passe de 141 334 920 euros à 142 748 268 euros.

Le montant total des contributions pour 2018 se répartit de la manière suivante : pour le département du Rhône, 21 169 600 euros ; pour la métropole de Lyon, 114 198 615 euros et pour les communes du département du Rhône, 7 380 053 euros, étant précisé que la répartition par commune est proportionnelle à la population, au sens de population municipale INSEE.

Telle est la déclinaison de la convention, M. le Président.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Les communes paieront 1 % de plus, mais rapporté à l'augmentation du nombre d'habitants, elles paieront un peu moins. C'est un beau cadeau ! Ils sont tellement rares !

Avez-vous des questions ou des observations relatives à ce dossier ? *(Non.)* Merci, madame. Nous passons au vote.

Quels sont celles et ceux qui s'abstiennent ? (*Personne.*)

Qui vote contre ? (*Personne.*)

C'est donc voté à l'unanimité, je vous remercie.

*** La délibération n°R/17-10/04 est adoptée à l'unanimité.**

R/17-10/05 Optimisation du patrimoine du SDMIS et autorisation de programme 2018

Contrôleur général DELAIGUE.- Vous savez que le SDMIS fait un peu comme la métropole de Lyon, comme le département du Rhône, comme les communes, c'est-à-dire qu'il se sépare de son patrimoine qui n'est pas utile pour son service public et il investit dans son outil de travail pour sa mission de service public. Je vous rassure ou non, il ne reste plus grand-chose dont on va se séparer ; nous sommes plutôt sur la fin. Ceux qui attendaient encore des recettes pourront le déplorer...

Concernant tout d'abord l'ex-école située à Villeurbanne-Cusset, qui était quasiment l'un de nos derniers fonciers disponibles, nous avons envisagé à une époque de le vendre à l'OPAC du Rhône. Après expertise du dossier et surtout la réforme entre-temps dont l'OPAC a fait l'objet dans son territoire d'intervention, le projet qu'il avait envisagé n'était pas intéressant par rapport à l'ensemble des éléments. De ce fait, l'OPAC n'a pas donné suite.

Je rappelle que sur notre foncier, en général, nous donnons la priorité aux collectivités publiques. La Métropole de Lyon s'est rapidement montrée intéressée par ce tènement dans l'optique de faire un nouveau collège et un gymnase pour ce quartier de Villeurbanne. Ce projet implique la démolition du bâtiment de l'ex-école, lequel comprend de l'amiante et un certain nombre de choses un peu compliquées. Une nouvelle estimation des domaines a été faite pour ce nouvel équipement. Nous arrivons donc à un prix de trois millions d'euros, légèrement plus, hors coûts de démolition et

de dépollution qui, lorsqu'ils sont pris en compte, reviennent en fait à un prix d'acquisition qui est proposé par la Métropole à deux millions, elle-même assumant la responsabilité des études et diagnostics, de travaux de démolition et de dépollution. Ils seront assurés par celui qui achète dans le cadre de notre accord. La Métropole nous propose un achat de ce tènement à deux millions d'euros prenant en compte les problèmes de démolition et dépollution.

Ensuite, l'ancienne caserne de Couzon-au-Mont-d'Or, une fois qu'elle sera libérée —il faut pour cela construire la nouvelle—, devra être vendue. La Métropole accepte également de nous acheter cette ancienne caserne au prix des domaines pour faire une opération de réaménagement du centre-ville avec la commune de Couzon-au-Mont-d'Or. Nous céderons également ce patrimoine, c'est la proposition qui vous est faite.

Concernant les acquisitions de patrimoine, la Métropole a accepté de nous vendre le terrain où l'on doit construire la future caserne de Couzon-au-Mont-d'Or pour un prix de 225 000 euros, engagement qu'elle avait pris avant. Nous essayons de récupérer un peu d'argent, mais on le réinvestit assez rapidement. Vous allez voir que l'on en réinvestit moins que ce que l'on a vendu.

Enfin, autorisation de programme 2018 : comme nous l'avons dit, le plan de programmation pluriannuelle immobilière est terminé. Pour autant, dans l'ensemble du Département et de la Métropole, il y a un certain nombre d'opérations de réaménagement, de réhabilitation moins importantes que tout ce que l'on a fait jusqu'à présent, mais qui sont encore nécessaires. Finalement, nous profitons de cette réorganisation de patrimoine — et nous avons été sur place avec le président — pour avoir une extension-rénovation de la caserne de Fontaines-sur-Saône dans laquelle le président a proposé aux trois maires concernés — Fontaines-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin et Rochetaillée — que le SDMIS s'engage sur 240 000 euros hors taxes. Les

communes sont prêtes à s'engager dans un accord à trouver ensemble pour 120 000 euros.

Pourquoi mettre cette caserne à niveau ? C'est une caserne qui sort beaucoup et sur laquelle il y a plus de sapeurs-pompiers masculins et féminins notamment et qu'aujourd'hui, la qualité de l'accueil des sapeurs-pompiers féminins est très insuffisante dans cette caserne qui sort plus de deux fois par jour. Il était important de la mettre à niveau.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que le principe est clair : toutes les casernes doivent être capables d'accueillir correctement des hommes comme des femmes et également les jeunes JSP. C'est important. Quand c'est possible, ce qui est le cas, il y aura un cercle qui sera construit aussi et une salle pour faire des exercices physiques. Elle est plus ou moins grande selon la caserne, ce qui sera fait là aussi.

Contrôleur général DELAIGUE.- Il faut voir qu'il y a 20 ou 30 ans, les casernes étaient faites d'abord pour abriter des camions et accessoirement, les sapeurs-pompiers se changeaient derrière les camions.. Bien évidemment, ces conditions d'accueil ne sont plus acceptables aujourd'hui. On retrouve aujourd'hui chez les sapeurs-pompiers volontaires presque 20 % de femmes et cela augmente en permanence. Il est donc important de réaménager les locaux de vie et d'accueil des sapeurs-pompiers d'une façon générale et notamment des hommes et des femmes.

Concernant la caserne de Villié-Morgon, je rappelle que c'était une caserne qui devait être réhabilitée dans un projet communal avec une aide du SDMIS. Un élu de Villié-Morgon est membre du Conseil d'administration du SDMIS et siège aujourd'hui. Je rappelle que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a rappelé une jurisprudence récente de 2015 qui veut que lorsque la reconstruction de la caserne revenait à la déplacer physiquement du foncier où elle était, cela s'appelle une reconstruction et cela relève de la maîtrise d'ouvrage du SDMIS. Cette opération, dans les limites de ce que l'on avait prévu, sera une opération de

reconstruction de la caserne dont le maître d'ouvrage sera le SDMIS, qui garde les engagements qu'il avait pris, c'est-à-dire un engagement de 240 000 euros, la commune mettant 360 000 euros pour faire une caserne de 600 000 euros hors taxes. C'est un engagement de 240 000 euros et vous constaterez que ce chiffre revient plusieurs fois. Cela simplifie les choses et cela permet une certaine équité.

Concernant la construction de la caserne de Millery, nous sommes un peu dans une opération similaire. C'est une caserne qui ne correspond plus aux normes d'accueil des sapeurs-pompiers masculins et féminins. C'est une caserne qui amène à une couverture intéressante d'un territoire. Le SDMIS a fait la même proposition et la commune de Millery a accepté de mettre 360 000 euros puisqu'elle veut en plus accueillir quelques jeunes sapeurs-pompiers ; le SDMIS proposant de mettre 240 000 euros.

Concernant la caserne de Saint-Vincent-de-Reins, je rappelle que nous avons eu un problème lors de la construction et l'assurance du SDMIS avait fait un remboursement de 371 695,20 euros et que celui-ci avait été accepté parce qu'à un moment donné, il faut savoir sortir d'un contentieux avec les assurances. La reprise devrait nous coûter 430 000 euros, il y a un différentiel de 60 000 euros que l'on vous propose de prendre en compte au niveau du SDMIS.

Cela signifie que nous aurons une autorisation de programme de 2 388 000 euros TTC. Le solde financier de l'ensemble de ce rapport est largement positif puisqu'il y a d'abord des contributions non négligeables des collectivités.

Monsieur le Président, voici ce que je souhaitais vous présenter. C'est un peu complexe ; cela a fait l'objet de beaucoup de travail, de discussions, de réunions. Il y a un accord de l'ensemble des maires et des collectivités locales qui sont concernées par le présent rapport.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci M. le Contrôleur général.
Cela correspond à la philosophie qu'indiquait tout à l'heure

Renaud PFEFFER. Certaines casernes sont dans le Département, d'autres dans la Métropole, ainsi va la vie, c'est en fonction de l'arrivée des dossiers et en fonction d'un certain nombre d'événements comme par exemple ce dégât qui avait eu lieu à Saint-Vincent de Reins.

Avez-vous des questions ou des observations sur l'ensemble de ces dossiers concernant ces casernes ?

Monsieur VAGANAY.- Pour la commune de Millery, est-ce uniquement pour la commune ? N'est-ce pas intercommunal ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Le financement proposé par madame le maire de Millery, c'est uniquement la caserne. Après, cette caserne est comme toutes les casernes du SDMIS ; elle peut être utilisée sur n'importe quel endroit du Département ou de la Métropole.

Monsieur VAGANAY.- Dans le coin, il y en a quand même plusieurs : Vourles, Vernaison, Grigny.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- C'est pour cela que nous avons limité notre intervention à 240 000 euros. On va dire que c'est un projet pour lequel vous avez vu que le financement de la commune est supérieur à celui du SDMIS.

Monsieur VAGANAY.- Merci.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ou observations ? *(Non.)*

Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

Encore merci à tous ces élus locaux que nous avons sollicités. Cela a été parfois un peu long parce qu'il n'y avait pas une situation qui correspondait à une autre ; chacun se reconnaîtra dans ces difficultés. C'est

absolument une bonne façon d'entamer notre séquence de trois ans que de voter aujourd'hui ces dossiers. Merci.

**** La délibération n°R/17-10/05 est adoptée à l'unanimité.***

R/17-10/06 Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017

Madame CHENKIER.- Le rapport qui vous est présenté opère des ajustements à la hausse et à la baisse qui conduisent au final à vous proposer de façon vertueuse de diminuer les dépenses de la section d'investissement de 2 548 876 euros, sans modifier pour autant la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement baissent : 600 000 euros de baisse à noter pour les frais de logiciels métiers à la suite du report d'opérations en 2018 ; une baisse de 2 175 000 euros est à noter pour des opérations de travaux dans le cadre des autorisations de programme, en raison de décalage de planning de travaux. Une hausse de 226 123 euros est nécessaire pour financer l'indemnité de remboursement par anticipation du prêt du Crédit Agricole qui a été refinancé par la Banque Postale. Nous en avons parlé lors de nos derniers conseils d'administration.

Les recettes d'investissement diminuent du même montant que les dépenses pour garantir l'équilibre du budget. Une hausse de 1 649 216 euros, et non 1 512 976 euros, sur la rubrique de nos emprunts résulte de l'encaissement du prêt refinancé auprès de la Banque Postale à hauteur de 5 336 268 euros, nous permettant de diminuer notre emprunt d'équilibre de 3 687 052 euros. Ainsi, l'emprunt d'équilibre qui s'élevait initialement à 16 064 152 euros au budget primitif 2017 est finalement rapporté à 4 886 826 euros.

Une baisse de 4 500 000 euros liée au report de la cession de l'ancienne école de Villeurbanne en 2018 est à noter ainsi que l'augmentation

mécanique des 226 123 euros subséquente au remboursement du prêt évoqué précédemment. Enfin, une hausse de 75 785 euros de notre autofinancement est à souligner, le portant à 1 138 081 euros.

Le montant global des dépenses de fonctionnement restant inchangé, quelques modifications internes sont toutefois nécessaires pour poursuivre l'exécution de l'année budgétaire 2017 ; celles-ci sont détaillées dans le rapport qui est annexé.

Voici, M. le Président, l'essentiel du projet de décision modificative n° 2 qui est soumis à votre délibération.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci, madame. Avez-vous des questions ou observations sur cette décision modificative ? (*Non.*)

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui votent contre ? (*Personne.*)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? (*Personne.*)

Merci de cette unanimité.

*** La délibération n°R/17-10/06 est adoptée à l'unanimité.**

**R/17-10/07 Autorisations de programme et crédits de paiement –
Compte-rendu annuel 2017**

Madame CHENKIER.- Les dépenses d'investissement relatives à la construction et à la rénovation de casernes ainsi que pour les véhicules sont gérées, vous le savez, au SDNIS en autorisations de programme et en crédits de paiement. Ceci permet d'améliorer la lisibilité des comptes et de réduire les restes à réaliser.

Comme chaque année, vous disposez du bilan au 31 décembre 2016 des autorisations de programme. Je vous renvoie vers le tableau annexé pour plus amples détails.

Comme c'est un rapport technique, je suggère, M. le Président, de procéder de la sorte.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci infiniment.

Avez-vous des observations ou des commentaires à faire ?
(Non.) Je sou mets le rapport aux voix.

Quels sont ceux qui votent contre ? (Personne.)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? (Personne.)

Il est voté à l'unanimité.

*** La délibération n°R/17-10/07 est adoptée à l'unanimité.**

R/17-10/08 Clôture d'opérations, d'autorisations de programmes et de programmes

Madame CHENKIER.- Subséquent au précédent rapport, les opérations sont désormais achevées et nous pouvons donc procéder à leur clôture comptable. Je vous renvoie également au rapport qui vous donne le détail de toutes ces clôtures. Il s'agit vraiment d'un rapport technique que mon voisin M. ROUSSEAU apprécie en particulier. (Rires.)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Le simple fait qu'il soit apprécié par votre voisin suffit à mon bonheur ! Y a-t-il des commentaires ? (Non.) Nous procédons au vote.

Quels sont ceux qui votent contre ? (Personne.)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? (Personne.)

Merci, il est adopté.

*** La délibération n°R/17-10/08 est adoptée à l'unanimité.**

R/17-10/09 Marché mutualisé de fourniture VSAV Programme 2016 – Pénalités de retard

Madame CHENKIER.- Monsieur le Président, il s'agit du marché d'acquisition de 12 VSAV de 2016 qui était passé dans le cadre du groupement de commandes de la zone de défense sud-est, pour lequel le SDIS de l'Isère était coordonnateur et auquel participaient cinq SDIS, pour un total de 34 VSAV.

Le marché a été attribué à la société SANICAR pour un prix à l'unité de 55 390 euros hors taxes. Cette société nous a livré ces véhicules avec un grand retard et il est ici proposé d'appliquer des pénalités de retard, telles que prévues dans l'ensemble des pièces de marché, mais en tenant compte d'une période de congés qui a été indiquée postérieurement par la société SANICAR, ce qui correspond à un montant de 33 898,60 euros de pénalités. Là aussi, mon voisin est encore plus content de ce rapport !
(Rires.)

M. LE PRÉSIDENT.- Il a raison d'être satisfait parce que c'est bien d'emporter des marchés, encore faut-il être à la hauteur. D'autres marchés vont arriver ?

Madame CHENKIER.- Cela n'arrête pas.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Le Nord nous rejoint ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Finalement, non.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Le département du Nord voulait nous rejoindre, mais ils sont trop loin, ils ne nous rejoignent pas ! En tout cas, nous les aurions accueillis avec plaisir.

Sur ces VSAV, avez-vous des questions ou des observations ? (Non.)

Je procède au vote.

Quels sont ceux qui votent contre ? (Personne.)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? (Personne.)

Encore une fois et pour la dernière fois de ce conseil d'administration, merci de cette unanimité.

*** La délibération n°R/16-12/03 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions que vous souhaiteriez voir aborder dans le cadre de notre conseil d'administration ou des remarques à faire ? *(Non.)* Il n'y en a pas.

Je lève la séance et je remercie toutes et tous d'être venus. Nos collègues, qui étaient au SYTRAL, nous ont quittés. Ils se sont excusés bien entendu, c'était extrêmement important pour eux. Merci.

(La séance est levée à 15 heures 42.)

Jean-Yves SECHERESSE
Président

